



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N°1 - Décembre 2015

Edito



Lors de la commission exécutive décentralisée à Semur en Auxois nous avons décidé de faire paraître une lettre d'information. La voici ! Le comité de rédaction a travaillé, a échangé, et nous pouvons aujourd'hui lire « la n° 01 ».

Cette lettre d'information n'a pas de périodicité établie, la sagesse nous ayant appris à ne décider que ce que nous sommes en capacité de mener à bien.

Notre souhait est de la faire paraître au moins dans les suites de nos commissions exécutives de l'UFR.

Si des événements exceptionnels concernant les retraites venaient à se produire, le comité de rédaction décidera ou pas de proposer une lettre supplémentaire.

Notre souci est d'informer le maximum de retraité-es syndiqué-es de la santé et de l'action sociale mais également au delà, pour donner envie au plus grand nombre de nous rejoindre. Et nous attendons des infos des syndicats pour publier leurs initiatives.

Alors bon vent à cette lettre !

Viviane DEBARGES,
secrétaire générale de l'UFR Santé Action sociale.



Infos de l'activité de nos sections et syndicats de retraités de la Santé et de l'Action Sociale

Il est important de nous communiquer vos initiatives revendicatives, de syndicalisation, d'organisation de débats, LSR (Loisirs Solidarité et Retraites)... Nous les publierons dans cette lettre « en direct de l'UFR Santé Action sociale », afin de montrer des activités qui peuvent servir d'exemple pour notre déploiement.

Merci d'envoyer vos mails à :
ufr@sante.cgt.fr

Sommaire

■ Composition de la CE de l'UFR	p.2
■ Relevé de décision de la CE de l'UFR 7/10/15	p.3
■ Synthèse du débat sur le « syndicalisme des retraités-es »	p. 4
■ L'action sociale des régimes spéciaux de retraite	p.5
■ La CGT obtient une augmentation des barèmes et du plancher pour les aides sociales de la CNRACL	p.6
■ ARRCO-AGIRC, revalorisation des pensions	p.7



Commission Exécutive de l'UFR élue au Congrès des 6 et 7 novembre 2014 à Montreuil

30 membres C.E. UFR

NOM	PRENOM	SYNDICAT	Dépt.
ALVAREZ	Armand	Groupe Hospitalier sud – CHRU Bordeaux	33
ARMAND	Christian	CHU Caremeau - Nîmes	30
BAJARD *	Evelyne	CH Edouard Herriot - HCL Lyon	69
BERNABÉ	Nicole	CH Cardiologique - CHRU Lille	59
BONNEAU	Gérard	CH Montluçon	03
BRUNOL	Sylvie	CHRU Montpellier	34
CANEZIN	Dolorès	CHS Marchant - Toulouse	31
CARDAN *	Marie Ange	AP-HP Paris	75
COUDÉ - JOLY	Evelyne	CHS Ville Evrard – Maison Blanche	93
DEBARGES *	Viviane	Centre Médical La Teppe	26
DEFORTESCU *	Nicole	CH Le Havre	76
DEFORTESCU	Danielle	AP-HP Paris	75
ELLENA PALLANO	Marlène	Hôpital L'Archet – CHRU Nice	06
FONTENIL	Monique	CH La Rochelle	17
FOURNIER	Armand	CHS ST Égrève	38
FRIGOUT	Bernard	ACSEA ACSEM - Caen	14
HARIMZA	Alain	EPSMD de Prémontre	02
JOUANNIN	Gérard	Hôpital Civil – CHRU Strasbourg	67
LE BOUDOUIL	Michel	CHS Charcot Caudan	56
LECLERCQ *	Francis	CH Denain	59
LEYSSENE	Raymond	USD 19	19
LOUIS *	André	Centre Psychothérapeutique de Nancy Laxou	54
MARGAT	Marie-Claude	Aide social Enfance – ASE Paris	75
PAVAGEAU	Louis	ADDSEA - Besançon	66
POUSSIER	Marie Paule	retraités santé action sociale de la Mayenne	53
QUILLET *	Christine	CHU Amiens	60
ROPARS	Jeannine	CHRU Brest	29
ROUXEL *	Régine	CHRU Toulouse – CH Lagrave Hôtel Dieu	31
SAVARD	François	USD 18	18
VALENTE	Lyne	CHS Montfavet	84

* membres du Bureau de l'UFR

Secrétaire Générale : Viviane DEBARGES, élue à la C.E. de l'UFR du 17 décembre 2014.

RELEVÉ DE DÉCISION de la CE DÉCENTRALISÉE de L'UFR du 7 OCTOBRE 2015 à SEMUR en AUXOIS

Dates à retenir :

- ▶ **08/10/2015** : Journée interprofessionnelle : rassemblement, manifestation et grève
- ▶ **05/11/2015** : Journée des diffuseurs de Vie Nouvelle liée aux 120 ans de la CGT. Participation Evelyne Bajard, Marie-Ange Cardan.
- ▶ **24/11/2015** : Nouvelle journée de mobilisation nationale unitaire dans les territoires des retraité-es.
- ▶ **10/12/2015** : Initiative confédérale sur la place des retraité-es dans la société et dans la CGT avec la participation des membres de la CE de l'UCR, de la CE Confédérale, un actif ou une active et un-e retraité-e par département, un-e actif-ve et un-e retraité-e par UFR. Participation : Viviane Debarges.

Activité revendicative :

- ▶ Un collectif doit travailler un tract sur la revalorisation des pensions.
- ▶ Tract UFR pour appeler au 24 novembre
- ▶ Envoi d'une lettre électronique à nos syndiqué-es. Comité de rédaction : Nicole Bernabé, Sylvie Brunol, Bernard Frigout et André Louis
- ▶ Des camarades souhaiteraient un débat organisé par la Confédération sur la montée de l'extrême droite.

Pistes pour plan d'action « le syndicalisme retraité »

- ▶ Voir avec l'orga pour réaliser l'état de la syndicalisation retraitée dans les régions et sur la situation du champ de la Santé et de l'action sociale de la région, comme ce qui a été fait pour la région Bourgogne.
- ▶ Présenter le diaporama de l'UCR « Trouvons ensemble la manière d'aborder la continuité syndicale avec les actifs pour sensibiliser les camarades de la nécessité du syndicalisme retraité ».
- ▶ Chaque membre de l'UFR pourrait se charger d'impulser, dans son territoire en direction des UD et des gros syndicats, le débat sur le « syndicalisme retraité »
- ▶ Prévoir un encart pour un prochain « Perspectives Santé ».
- ▶ Nous pourrions également impliquer les territoires pour la préparation des ordres du jour de nos CE qui pourraient proposer des thèmes de débats.

Mandatements validés par la CE :

Déléguée à Vie nouvelle : Evelyne Bajard

Comité général de l'UCR du 30/11 et 02/12/2015 : Viviane Debarges et Marie Claude Margat.

Mandats d'invité-es au CNF des 8 et 09/12/2015 : Nicole Bernabé, Nicole Defortescu et François Savard.

La formation sur la syndicalisation des retraité-es pour les membres de la CE de l'UFR est prévue les 18 et 19 janvier 2016 à Courcelles.

La prochaine CE de l'UFR se tiendra à Montreuil,

sur 2 jours, les 2 et 3 /12/2015 dont une ½ journée sur le FAS de la CNRA, et une ½ journée sur la loi de l'Adaptation au vieillissement.

Des membres de la CE de l'UFR devant la cité médiévale de Semur en Auxois où se tenait la CE décentralisée des 6 et 7 octobre en présence des camarades du CH de Semur en Auxois, de l'USD 21, et USR 21. L'accueil a été particulièrement chaleureux, et les camarades ont apprécié de participer à nos travaux.



Synthèse du débat sur le « syndicalisme des retraité-es »



Cette initiative s'est déroulée à Semur en Auxois, les USD santé action sociale et les USR de la région Bourgogne étaient conviées.

L'UFR santé progresse en nombre de syndiqué-es ce qui est plutôt un signe de bonne santé. Mais le nombre de départ en retraite dans les 10 ans qui viennent nous montre bien que notre marge de progression est importante.

Il y a de vraies difficultés pour syndiquer les retraité-es, mais également pour conserver les syndiqué-es actifs-ves quand ils ou elles partent à la retraite.

→ Qu'est-ce être syndiqué-es retraité-es à la CGT ?

Ce n'est pas qu'une question de « fidélité ». Au contraire, lors de la retraite chacun-e a plus de temps libre, celui-ci peut donc servir, pour partie, à l'activité syndicale.

Il y a bien sûr des revendications spécifiques : les retraites, les pensions, la protection sociale...

En ce qui concerne la continuité syndicale : pour qu'il y ait des syndiqué-es retraité-es, il faut qu'il y ait des syndiqué-es actif-ves !!

Les syndiqué-es retraité-es peuvent aider les actifs-ves pour gagner en syndicalisation. Pour notre UFR, il nous faut viser prioritairement les actifs-ves qui vont partir à la retraite.

→ Quelles actions pour notre renforcement ?

Il nous semble important de proposer la participation d'actifs-ves aux travaux des retraité-es.

Dans certaines USD, des retraité-es sont élus-es à la CE et donc y participent.

Pour exemple, la section des retraité-es du CHU de Lille essaie d'organiser quatre Assemblées Générales par an et invite les retraité-es bien sûr, mais également les actifs-ves futur-es retraité-es, (c'est à dire les salarié-es qui seront susceptibles d'être en retraite dans les 5 ans).

Nous devons réfléchir également à la structuration des retraité-es dans la CGT. Actuellement c'est la même que celle des actifs-ves, est-ce la bonne structuration ? Il ressort quand même des difficultés à trouver sa place dans l'organisation. Les retraité-es n'ont bien souvent que ce que les actifs-ves veulent bien leur laisser !!! Il faut savoir dire « NON ».

Il y a un vrai besoin d'avoir une activité syndicale « apaisée », non contrainte, pour militer « autrement ».

Une proposition pourrait être la sollicitation des responsables

syndicaux-les des départements des gros syndicats, avec les UL et les UD pour les amener à une meilleure considération du syndicalisme retraité et ne pas les cantonner dans les activités logistiques du militantisme (pliage de tracts, mise sous enveloppe...).

Nous ne pouvons faire l'impasse sur la bataille des idées, nous devons faire le lien entre revendicatif et activité syndicale.

Il faut proposer l'adhésion aux retraité-es que nous rencontrons lors des distributions de tracts ou lors des propositions de pétitions, sans oublier bien sûr l'abonnement à « Vie nouvelle ».

Il nous reste à travailler plus finement ces pistes de travail pour les porter au niveau fédéral et confédéral.

Mireille STIVALA, secrétaire générale de notre fédération Santé Action sociale, était présente au débat à Semur en Auxois. Au nom de la Fédération,



et en présence de la CE de l'UFR, de dirigeant-es de l'USD, de l'UD et de l'USR 21, elle a rendu un hommage à René Debrabant, ancien élu de l'UFR, et ancien secrétaire général du syndicat de Semur en Auxois

→ **Débattons dans nos syndicats, et différentes organisations de la CGT bus à partir du support de l'UCR : « Trouvons ensemble la manière d'aborder la continuité syndicale avec les actifs ». Vous pouvez solliciter les camarades de l'UFR, ils peuvent vous aider dans ces initiatives.**

http://www.ucr.cgt.fr/administration/upload_actu/diaporama.pdf



Les différentes caisses des régimes de retraite accordent des aides dans le cadre de leur action sociale. Ces aides sont accordées sous certaines conditions et peuvent différer d'un régime à un autre. La plupart des aides concerne la prévention, le maintien à domicile et l'aide pour la perte d'autonomie, amélioration de l'habitat.

Nos camarades élu-es ou mandaté-es dans les régimes de retraite siègent dans les FAS (Fonds d'Action sociale) pour défendre les intérêts des retraité-es.

Dans la Fonction publique

- Pour les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux

Pour bénéficier des aides du FAS, la pension versée par la CNRACL doit être la pension principale reçue par la personne âgée. Des conditions de ressources interviennent pour pouvoir bénéficier de ces aides qui sont principalement des aides...

- Pour les contractuel-les de la Fonction publique sous conditions qu'ils cotisent au régime général la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) et au régime complémentaire obligatoire IRCANTEC, ils peuvent bénéficier des 2 fonds

A l'IRCANTEC, l'action sociale est « orientée principalement vers le maintien à domicile, la prévention de la perte d'autonomie et l'aide à l'amélioration de l'habitat ».

Pour le secteur privé

- L'action sociale du régime de base décidé à la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) est décentralisée dans les régions avec l'activité des CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail).

Dans les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC des aides sont aussi accordées pour prévention, prolonger l'autonomie à domicile et accompagner la perte d'autonomie.

La plupart des autres régimes de retraite disposent aussi de mesures d'action sociales : régimes spéciaux, régimes agricoles...

Depuis 2011 la CNAV, la MSA et le RSI ont adopté une délibération commune en faveur d'une politique active de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées pour pouvoir entre autre « *juguler les dépenses liées à la compensation de la perte d'autonomie* » (communiqué CNAV de 28 mai 2011).

➤ Mise en place d'un dispositif inter-régime

Dans le cadre de sa politique de prévention, le régime de base CNAV a souhaité que les caisses d'assurance retraite développent sur leur territoire des dispositifs d'évaluation pour répondre aux besoins des personnes retraitées qui souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, les organismes de protection sociale se sont mobilisés autour de la création du DIREVP (Dispositif Inter-Régimes d'Evaluation et de Prévention). L'idée étant que l'entreprise au service des institutions effectue les visites d'évaluations pour toucher des aides. **Une convention de partenariat a été signée le 16 janvier 2014 entre la CNAV, la MSA, le RSI. Le dispositif porte sur 3 points :**

- une approche commune de l'évaluation globale des besoins (référentiel commun, formation d'évaluateurs).
- convergence progressive, après étude, des critères d'attribution des aides à domicile
- expérimentation sur les logiques de paniers de services

La signature d'une COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) entre l'État et l'inter-régimes est prévue. Depuis deux ans, le président ou le directeur de la CNRACL participe aux comités de pilotage de l'inter-régimes CNAV, MSA et RSI en tant qu'auditeur sur ces 3 points.

Mais ces dispositions inter-régimes sont bien loin des propositions de la CGT de la maison commune des régimes de retraites. Nous constatons qu'elles se font dans le contexte de la politique d'austérité pour tirer les droits vers le bas et faire des économies sur le dos des retraité-es.

Et d'autre part si les retraité-es recevaient une pension au minimum du SMIC, ils auraient besoin de moins d'aides.

➤ Travail confédéral sur les FAS

Nos camarades élu-es CNRACL sont à l'origine d'une demande d'un groupe de travail sur les FAS et l'inter-régime, pour pouvoir porter un socle commun CGT et résister à la réduction des droits des retraité-es et au siphonnage des FAS. Les travaux sont en cours, nous vous communiquerons les documents et des propositions seront faites à la direction confédérale pour pouvoir impulser encore plus fortement cette activité.

➤ **Intervention de la CGT au dernier CA de la CNRACL sur une nouvelle convention inter-régimes**

Les élu-es CGT au CA (Conseil d'Administration) de la CNRACL ont demandé de repousser la signature d'une nouvelle convention inter-régimes de la CNRACL avec la CNAV/MSA/RSI. **La CGT est en effet très inquiète de la volonté « d'alignement vers le bas » des prestations versées aux affilié-e-s retraité-es, et elle constate une dérive vers des actions collectives au détriment des aides individuelles pour pallier au désengagement de l'État, notamment sur la politique du logement et de la santé.**

La COG, sans décision du CA de la CNRACL, a déjà permis de bloquer les barèmes et cotisations depuis 2013, et elle a aussi permis d'injecter, dans le budget, 130 millions d'euros en 2014 siphonnés du FAS !

Dans le pilotage de l'inter-régimes il n'y a aucune représentation des affilié-e-s retraité-es.

De plus, la CGT réaffirme que la gestion du FAS est une des prérogatives du Conseil d'administration et qu'elle ne souhaite pas déléguer cette gestion qui se fait au dépend des retraité-es.



La CGT obtient une augmentation des barèmes et du plancher pour les aides sociales de la CNRACL

La CGT est intervenue au Conseil d'administration de la CNRACL pour demander l'augmentation des barèmes des aides du Fonds d'Action Sociale (FAS) et relever le plancher pour les obtenir.

Face à ces constats, une délibération est passée au CA demandant l'augmentation de 100 euros des barèmes et plancher

Le CA a d'ores et déjà validé l'augmentation de 50 euros, une étude de faisabilité financière a été demandée par les tutelles, pour se prononcer sur les 100 euros. Celle-ci a été réalisée et le 14 octobre, nous avons eu la confirmation de l'augmentation de 100 euros pour les barèmes et le plancher, celle-ci sera appliquée dès janvier 2016.

➤ **Les arguments utilisés par la CGT :**

- Fin 2012 une augmentation de 50 euros a été votée à l'unanimité par le CCA, mais celle-ci n'a jamais été appliquée à cause du veto des tutelles (Direction de la Sécurité Sociale et Direction du Budget).
- Depuis janvier 2014, la fiscalisation de la bonification Enfants a fait basculer beaucoup de retraité-es dans l'impossibilité d'accéder à certaines aides du FAS, alors qu'elles ou ils n'ont aucun revenu supplémentaire.
- La revalorisation des pensions est bloquée depuis 2013 avec un décalage de la revalorisation des pensions (de janvier à avril puis d'avril à octobre de l'année suivante).
- La revalorisation annoncée au 1^{er}/10/15 est de 0,1% alors que celle-ci aurait dû être de 0,9% en respect des textes et notamment du taux prévisionnel d'inflation.

Pour information

Les ressources mensuelles doivent être inférieures pour une personne seule à 1508 euros et pour un couple à 2262 euros.

Pour certaines aides, les retraité-es peuvent bénéficier du taux plein ou du taux réduit :

Pour une personne seule :

- jusqu'à 1 161 euros pour bénéficier du taux plein
- de 1 161 à 1 508 euros pour bénéficier du taux réduit

Pour un couple :

- jusqu'à 1 741 euros pour bénéficier du taux plein
- de 1 741 à 2 262 euros pour bénéficier du taux réduit.

➡ *Plus de précisions sur les aides seront apportées dans « le guide de l'action sociale 2016 », éditée par la CNRACL.*

👉 **Plan de communication 2016 décidé au CA de la CNRACL :**

- une lettre d'information du FAS doit être créée ;
- envoi du « guide de l'action sociale » aux bénéficiaires du FAS fin 2015 ;
- Campagne de publipostage et de courriels auprès des retraités- es percevant les plus basses pensions.

Le but de la CGT est d'arriver à **INFORMER** tous les retraité-es sur les aides du FAS, pour atteindre 10% de bénéficiaires (actuellement 5,8% en bénéficient, ce chiffre est en baisse depuis 10 ans).



Pour y parvenir il faut que toutes nos militant- es maîtrisent la connaissance du FAS et de ses actions, et plus particulièrement dans les sections ou syndicats de retraité-es.

Effectivement, le nombre de bénéficiaires du FAS diminuant chaque année, cela permet au gouvernement de remettre en cause l'attribution de ces aides et donc de diminuer le budget

accordé au FAS qui réglementairement devrait représenter 0,8 % des cotisations.

👉 **Conseil de la CGT aux retraité-es :**
« si le montant de votre pension permet d'accéder à certaines aides, n'hésitez pas, faites la demande ».

ARRCO-AGIRC : Pour les salarié-e-s et les retraité-e-s : ACCORD PERDANT / PERDANT !

L'accord sur les retraites complémentaires obligatoires du régime général ARRCO et AGIRC a été signé le 30 octobre entre le patronat et les organisations syndicales CFDT, CGC, CFTC : c'est un recul pour le monde du travail aussi bien pour les salarié-es que les retraité-es. C'est un report de l'âge de départ en retraite d'un an, la baisse du niveau des pensions pour toutes et tous, la remise en cause des droits spécifiques pour les cadres...

La mise en œuvre de cet accord ne produira tous ses effets qu'à partir de 2019 : nous devons poursuivre notre travail d'information, et d'alerte sur les conséquences d'un tel accord qui va à l'encontre des intérêts des salarié-es et des retraité-es, et qui va dans le sens d'une plus grande place faite aux assureurs privés, tout en allant vers un régime unique où les droits sont « tirés vers le bas ».

La CGT appelle tous les salarié-e-s et les retraité-e-s à intervenir pour imposer des alternatives de progrès.

➡ Voir les communiqués :

- <http://www.ucr.cgt.fr/361-76-285-Contre-la-casse-de-l-AGIRC-et-l-ARRCO> CFDT, CGT, CGC

- <http://www.cgt.fr/Pour-les-salaries-et-les-retraites.html>

👉 **Revalorisation des pensions : le gouvernement se moque des retraité-es !**

Après 2 ans et demi de gel le gouvernement vient revaloriser les pensions de seulement 0,1% !!!

Pire ! le gouvernement ne respecte même pas la loi qu'il a mise en place en 2014 : avec une application stricte de la loi, la revalorisation au 1^{er} octobre 2015 aurait du être de 0,9% et non de 0,1%.

Nous devons continuer la lutte pour revenir à l'indexation des retraites sur les salaires. Nos pensions ne doivent pas être gelées, ni encore moins baissées !

➡ Voir :

- tract UFR : <http://www.sante.cgt.fr/IMG/pdf/-214.pdf>

- Communiqué UCR : <http://fr.calameo.com/read/004370226e74b783172f9>

